Règlement

5ème édition - ART ANIMAL Château des Tourelles

19 avenue de la Maréchale- 94420 Le Plessis-Trévise-Tél : 01 83 90 46 14

Exposition visible du : vendredi 28 mars au lundi 28 avril 2025 (inclus)

Nous vous proposons une exposition dédiée à tous les animaux ainsi que tous les types d'art : Peintures, sculptures, photographies, gravures etc peuvent être présentées à conditions d'exposer uniquement des œuvres sur le thème Animal.

Admission

Seront admises au salon uniquement des œuvres originales.

Seront exclues, les copies, ainsi que toute œuvre pouvant nuire à la bonne tenue du Salon.

Chaque œuvre devra être signée, porter au dos son titre, ainsi que le nom et l'adresse de l'auteur.

Les œuvres devront être munies d'un système d'accrochage solide avec un anneau d'accrochage assez grand pour les œuvres murales qui seront accrochées sur des cimaises.

Des volontaires pour l'accrochage sont nécessaires, idéalement, 2 ou 3 personnes maximum. Les personnes présentes et bénévoles le jour de l'accrochage pour aider seront les seules à décider de l'emplacement des œuvres et de la scénographie avec la responsable des expositions du lieu.

Nombre d'œuvres proposées à la sélection :

5 œuvres maximum (à voir avec la responsable des expositions en fonction des différents formats proposés).

Merci de bien vouloir fournir **un visuel minimum par œuvre** en bonne qualité en précisant le format, les dimensions et la technique utilisée (voir fiche d'inscription).

Jury

Composé de la responsable d'expositions du lieu, du directeur culture de l'ARAP et de professionnels, le jury se réserve **le droit de limiter le nombre d'œuvres exposées si besoin.** La décision du jury sera **sans appel.**

Date limite d'envoi des dossiers : mardi 4 février 2025 - à faire parvenir par mail.

Château des Tourelles à l'attention de Sophie-Charlotte Riedinger sophiecharlotte.riedinger@leplessistrevise.fr

Date de dépôt : mercredi 26 et jeudi 27 mars 2025 de 10h à 12h30

Date de retrait : mardi 29 avril 2025 de 10h à 12h00

Vernissage : <mark>Samedi 29 mars 2025 à 18h</mark>

Droits d'accrochage: aucun

En cas de vente une commission de 20 % sur chaque œuvre vendue sera due en fin

d'exposition à l'Association : l'A.R.A.P

Transport et Responsabilités :

Les œuvres exposées ne seront pas assurées par nos soins, l'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie, détérioration, etc.. Les Artistes sont invités à assurer personnellement leurs œuvres s'ils/elles le souhaitent.

De même que le transport des œuvres est à la charge des artistes.

Horaires de l'exposition :

Du lundi au vendredi de 14 h à 17h Samedi et dimanche de 15h à 18h

L'exposant s'engage à respecter le règlement.

Récapitulatif des conditions de l'exposition

Date limite	Vendredi 2 Février		Sophie-Charlotte
Dépôt des dossiers	2024		RIEDINGER
Maximum			Château des Tourelles
			19 avenue de la
			Maréchale
			94420 le plessis trévise
Date de dépôt des	Mercredi 3 avril	Lieu :	
oeuvres	2024	Château des Tourelles	
	de 10h à 12h30	19 avenue de la	
		Maréchale	
		94420 le plessis	
		trévise	
Date du Vernissage		Lieu :	
	Vendredi 5 avril	Château des Tourelles	
	2024	19 avenue de la	
	à 18h	Maréchale	
		94420 le plessis	
		trévise	
Date du retrait	Mardi 30 avril 2024	Lieu :	
	De 10h à 12h30	Château des Tourelles	
	_	19 avenue de la	
		Maréchale	
		94420 le plessis	
		trévise	
Vente des œuvres	20% sur les ventes	Chèque libellé à	
		l'ordre de :	
		« A.R.A.P »	